

Avenant au ropta version 2019.03

Conformément au paragraphe présentation du ropta, le CA a décidé de modifier ou compléter les points suivants du ropta :

Paragraphe 1.7: Un floor jouant à une table ne pourra en aucun cas arbitrer à sa propre table même s'il n'est pas en jeu. Il sera alors fait appel à un autre floor. Afin d'harmoniser la présence des floors, le TD pourra en début de tournoi procéder à un dispatching géographique dans la salle de jeu.

Paragraphe 3.2: Lors d'un chip race, il ne sera procédé à aucun tirage de cartes. Les joueurs concernés auront un jeton arrondi à la valeur supérieure. Le chip race doit être fait par un floor ou un membre du CA, de préférence (aucune obligation) sous la surveillance d'un joueur de la table.

Paragraphe 9.6: Il n'y a pas de possibilité d'effectuer les sur relances " à l'américaine" à savoir le montant de la relance précédente + la différence entre la relance et la BB. Toutes les sur relances seront donc au minimum du double de la relance précédente.